



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 5 JUIN 2026

Le conseil municipal a été convoqué le vendredi 5 juin 2026 à 18h30 heures.

Présents : Bruno FLEURY, Luc WIART, Nadine JAVION, Francis SIMBILLE, Véronique BICHERON-RICOL, Murielle PLAS, Joël BANS et Maxime LAMARQUE.

Absents excusés : Jean-Luc MERCIER (pouvoir à Véronique BICHERON-RICOL) Laura BECOT (pouvoir à Luc WIART) Laurine FAURE (pouvoir à Maxime LAMARQUE).

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance : Véronique BICHERON-RICOL est désignée à l'unanimité.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 mai 2026 : Il est approuvé à l'unanimité.
- Election des délégués pour le sénatoriales du 27 septembre 2026 (voir PV).
- Rapports :
 - n°2026-30 – Création d'un point poste ruralité.
 - n°2026-31 – Convention avec la Ligue contre le cancer.
 - n°2026-32 – Référents déontologie.
 - n°2026-33 – Fondation du patrimoine.

Rapport n°2026-30 – Transformation de l'agence postale

Comme cela était prévu par la convention signée avec la Poste en juin 2023, l'agence postale va fermer au terme de la période expérimentale de 3 ans non renouvelable, soit le 3 juillet prochain. Dans le contexte économique et des contraintes imposées à la Poste notamment du fait que l'Etat n'assume pas ses obligations financières vis à vis d'elle (normalement contribution de 2Md d'€, seulement 800 M d'€ versés), il ne lui est pas possible de prolonger le fonctionnement de celle-ci dans le format actuel. Les 17000 agences postales vont d'ailleurs faire l'objet de nouvelles dispositions à partir de 2027. Bien que notre agence ne soit pas dans les plus mal placées (1 client/jour et 3500€ de CA) nous sommes loin de l'équilibre (La Poste a versé 16 k€/an pendant 3 ans). Après échange avec La Poste, celle-ci propose de maintenir un service postal sous la forme d'un POINT SERVICE RURALITÉ dont vous trouverez en pièce joint les modalités contractuelles. Il convient de noter que ce service n'apportera aucune rémunération à la commune mais permettra d'offrir encore un minimum de service public postal et de basculer une partie de l'activité sur notre factrice. Le maire propose au conseil de l'autoriser à signer cette nouvelle convention (joint en annexe).

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à signer la convention avec la Poste par 7 voix pour, 2 contre (M. Lamarque et L. Faure) et 2 abstentions (L. Wiart et N. Javion).

Rapport n°2026.31 – Convention avec la Ligue contre le cancer :

Le 14 décembre 2025, le conseil a décidé de s'engager dans un partenariat avec la LIGUE CONTRE LE CANCER. Mr le maire propose au conseil de l'autoriser à signer la convention (jointe en annexe) pour officialiser cette démarche. Trois actions ont été retenues dans un premier temps :

- Espaces sans fumer.
- Vaccination papillomavirus humain (HPV).
- Aménagement d'espaces ombragés.
- Dépistage du cancer colorectal.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention avec la Ligue contre le cancer.

Rapport n°2026-32 – Désignation d'un référent déontologie

Mr le maire indique qu'il convient en application de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, de désigner un référent déontologie pour la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal pour les élus. Il propose de reconduire dans cette fonction, mr Guy BRAUGE, cadre commercial en retraite, domicilié au MAS à ORLIAC-DE-BAR.

Après en avoir délibéré, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport n°2026-33 – Fondation du patrimoine

Mr le maire propose au conseil de l'autoriser à signer l'adhésion à la Fondation du patrimoine. Le montant de la cotisation est de 100€ pour l'année.

Après en avoir délibéré, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Affaires diverses :

- N. Javion rend compte de la réunion avec le CAUE et rappelle que la réunion publique aura lieu le 2 juillet à 19h.
- Le maire fait le point sur le tour de France et indique qu'une réunion se tiendra mardi 9 juin à 18h avec toutes les associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

A ORLIAC-DE-BAR, le 5 juin 2026

Le maire
Bruno FLEURY

La secrétaire de séance
Véronique BICHERON-RICOL